



Syndicat de l'UPA de Québec, Jacques-Cartier
334, 4e Rang ouest, Saint-Augustin, G3A 1W8
Téléphone : 878-3281

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

DATE : 30 octobre 2024

HEURE : 20 h

LIEU : Bureau de la Fédération régionale de l'UPA, 5185, rue Rideau, Québec

PRÉSENCES : 26 personnes dont 5 invités

Gabriel Lalancette, Roseline Drolet, Gilles Dion, Jennifer Paquet, Denis Bédard, Jean-Pierre Amyot, Stephan Villeneuve, Odette Lacombe, Martin Auclair, Jessica Bédard, Rémi Laperrière, Laurie Drolet, Norbert Drolet, Sheldon Lavallée, Jean Guilbault, Pierre Forbes, Geneviève Forbes, Étienne Vézina, Folly Appélété Logossa, Carl Côté, Théophile Taminiaux.

INVITÉS : Hugo Berthiaume, conseiller en vie démocratique, Fédération régionale

Yves Laurencelle, président de la Fédération régionale

Manon Vial, directrice du Service de la vie démocratique

Myriam Lachance, travailleuse de rang

Alexis Bolduc, fiscaliste de Fiscalité Bolduc inc.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue ;
2. Lecture et adoption de l'avis de convocation ;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
4. a) Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée annuelle du 24 octobre 2023 ;
b) Suites au procès-verbal ;
5. Présentation des spécificités fiscales du secteur agricole par M. Alexis Bolduc, fiscaliste
6. Présentation et adoption du rapport d'activités du Syndicat et du rapport des spécialités ;

7. Présentation et adoption du rapport financier de l'année ;
8. Nomination d'un comptable externe ;
9. Modifications au règlement général à l'article 13 ;
10. Élection des membres du conseil d'administration ;
11. Sujets de l'assemblée :
12. Mot du président de la Fédération régionale, M. Yves Laurencelle ;
13. Clôture

PROCÈS-VERBAL

1. MOT DE BIENVENUE

Le président Gabriel Lalancette ouvre l'assemblée. Il souhaite la bienvenue aux membres et aux invités.

Il invite chaque personne participante à se présenter.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est proposé par Jennifer Paquet, appuyé par Denis Bédard et résolu à l'unanimité que l'avis de convocation soit adopté tel que reçu.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jean-Pierre Amyot, appuyé par Norbert Drolet et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour présenté.

4. A) LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DU 30 OCTOBRE 2023

Il est proposé par Odette Lacombe, appuyé par Martin Auclair et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de l'assemblée annuelle du 24 octobre 2023.

B) SUITES AU PROCÈS-VERBAL

Les points de suivi seront traités plus loin dans l'ordre du jour.

5. PRÉSENTATION DES SPÉCIFICITÉS FISCALES DU SECTEUR AGRICOLE

M. Alexis Bolduc, fiscaliste, présente plusieurs sujets spécifiques à l'agriculture au niveau de la fiscalité et il répond aux questions.

6. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SYNDICAT ET DU RAPPORT DES SPÉCIALITÉS

Le président indique que le rapport d'activités du Syndicat a été déposé sur le site Web de la Fédération. Hugo Berthiaume le résume. Au sujet des compteurs d'eau, il ajoute que la Ville de Québec travaille actuellement sur son règlement et que l'UPA examine des règlements existant dans d'autres villes du Québec. La suite est à venir.

Les administrateurs font une brève présentation des secteurs suivants :

- Pommes de terre par Norbert Drolet ;
- Volailles par Jennifer Paquet ;
- Grains par Gilles Dion ;
- Lait par Martin Auclair ;
- Horticulture par Denis Bédard ;
- Fraises par Roseline Drolet ;
- Pisciculture par Stephan Villeneuve.

Il est proposé par Jennifer Paquet, appuyé par Martin Auclair et résolu à l'unanimité que le rapport d'activités du Syndicat soit adopté.

7. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER DE L'ANNÉE

La trésorière Roseline Drolet présente le rapport financier.

Il est proposé par Denis Bédard, appuyé par Gilles Dion et résolu à l'unanimité que le rapport financier du Syndicat pour l'année 2023-2024 soit adopté.

8. NOMINATION D'UN COMPTABLE EXTERNE

Il est proposé par Jennifer Paquet, appuyé par Odette Lacombe et résolu à l'unanimité qu'un comptable du Service de comptabilité et de fiscalité agricole de la Capitale nationale – Côte-Nord soit nommé pour l'examen des livres du Syndicat.

9. MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT GÉNÉRAL À L'ARTICLE 13

La proposition concerne la vacance de postes au conseil d'administration.

RÉSOLUTION

Il est proposé par Martin Auclair et appuyé par Norbert Drolet que l'article 13 du règlement général du Syndicat se lise désormais comme suit :

Article 13 :

Toute vacance se produisant à un poste électif est comblée par le conseil d'administration du Syndicat.

Si un ou des sièges spécifiquement attribués à des territoires sont vacants ou qu'ils ne peuvent être comblés lors de l'assemblée générale, l'assemblée pourra combler la vacance par la nomination d'un membre d'un autre territoire. Si toutefois, une telle vacance survient au courant de l'année, celle-ci pourra être comblée par le conseil d'administration.

Si un ou des sièges spécifiquement attribués à des postes « productions locales » sont vacants ou qu'ils ne peuvent être comblés lors de l'assemblée générale, ceux-ci pourront être comblés par le conseil d'administration, par la nomination d'un membre provenant de la même production vacante.

Le terme du mandat d'une personne occupant un poste vacant se termine à l'expiration du mandat de son prédécesseur. La vacance doit alors immédiatement être comblée par l'organe décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

10. ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est proposé par Gilles Dion, appuyé par Martin Auclair et résolu à l'unanimité que Yves Laurencelle soit président d'élection, que Hugo Berthiaume soit secrétaire d'élection et que Manon Vial soit scrutatrice.

Le président d'élection mentionne que, 5 jours avant l'assemblée générale, aucune candidature n'a été reçue pour la présidence ni aucune pour la vice-présidence. L'assemblée générale procédera donc à leur élection. Il déclare les élections ouvertes. Dans le cas où deux candidatures sont reçues pour le même poste, l'acceptation débute par la dernière candidature reçue.

Poste	Proposeur	Candidat.e	Acceptation
Présidence : une candidature	Pierre Forbes	Denis Bédard	non
Présidence : une candidature	Martin Auclair	Gilles Dion	oui
Vice-présidence : une candidature	Jennifer Paquet	Denis Bédard	oui
Autre production végétale : une candidature	Denis Bédard	Pierre Forbes	non
Autre production végétale : une candidature	Carl Côté	Geneviève Forbes	oui
Relève : une candidature	Martin Auclair	Laurie Drolet	oui
Ferme de proximité : deux candidatures	Martin Auclair	Jean-Pierre Amyot	non
	Geneviève Forbes	Pierre Forbes	oui
Agglomération de Québec : une candidature	Jennifer Paquet	Stephan Villeneuve	oui

MRC de la Jacques-Cartier : une candidature

Carl Côté

Norbert Drolet

oui

Il est proposé par Martin Auclair, appuyé par Jennifer Paque et résolu à l'unanimité de clôturer les élections.

11. SUJETS DE L'ASSEMBLÉE

Le nouveau président Gilles Dion remercie Gabriel Lalancette pour ses 5 années de présidence. Il mentionne ensuite quelques idées qu'il voudrait privilégier pour l'année 2025 : démarche pour éliminer les sacs de plastiques dans les matières résiduelles fertilisantes (feuilles), le drainage en lien avec les permis municipaux, une visite de l'usine de biométhanisation.

Un membre questionne Mme Myriam Lachance, travailleuse de rang, sur l'intensité de son travail. Elle répond qu'elle constate beaucoup de détresse dans le milieu, qu'elle a énormément de demandes et qu'elle est contente d'effectuer ce travail d'aide.

12. MOT DU PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION RÉGIONALE

M. Laurencelle remercie à son tour Gabriel Lalancette pour son travail avec le Syndicat. Il souhaite la bienvenue à Gilles Dion comme président.

M. Laurencelle mentionne qu'il faut continuer les revendications auprès du gouvernement qui ne cesse d'ajouter des normes. Il insiste sur la nécessité de rester unis pour être plus forts. Il termine en remerciant l'équipe du bureau de la Fédération qui travaille avec dévouement pour les agriculteurs et le bon fonctionnement de la vie syndicale.

13. CLÔTURE

En prix de présence, le tirage d'un montant équivalent à une cotisation individuelle a désigné Odette Lacombe comme gagnante.

Il est proposé par Martin Auclair, appuyé par Jennifer Paquet et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée à 22 h 52.

Gabriel Lalancette

Président

Roseline Drolet

Secrétaire

Un léger goûter est servi après l'assemblée.